

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À L'IDENTITÉ DANS LE CADRE DES MINEURS NON
ACCOMPAGNÉS - (N° 3443)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Dirx

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« département »

le mot :

« conseil départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui harmonise la rédaction de cet article avec celle retenue aux articles 375 et suivants du code civil.